

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le rapport du président du conseil d'administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce rend compte, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, des informations relatives à la composition du conseil d'administration et aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, des éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général, des principes et règles applicables à la déter-

mination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale. Ce rapport a été préparé par le président du conseil d'administration sur la base des contributions de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions administrative et financière mais aussi juridique, du comité d'audit, du comité des nominations et des rémunérations et du secrétaire général.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 22 avril 2016.

3.1. DÉCLARATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société indique que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP et le MEDEF tel que révisé en novembre 2015 (le « Code AFEP – MEDEF ») constitue le code de gouvernement d'entreprise auquel elle se réfère volontairement au sens de l'article L. 225-37 du Code de commerce et, conformément à l'article 25.2. du Code AFEP-MEDEF, adhère au Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise. Le Code AFEP – MEDEF est disponible sur les sites internet de l'AFEP (www.afep.com) et du MEDEF (www.medef.com). De même, la Société se conforme également aux dispositions du Rapport final de l'Au-

torité des marchés financiers sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 et du Rapport sur le rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques du 1^{er} février 2016.

Conformément à la règle « appliquer ou expliquer » prévue à l'article L. 225-37 du Code de commerce et à l'article 25.1. du Code AFEP-MEDEF, la Société considère que, sauf exceptions concernant l'exercice clos au 31 décembre 2015 pour lesquelles des explications compréhensibles, pertinentes et circonstanciées sont fournies dans le tableau de synthèse ci-dessous, la Société se conforme aux recommandations dudit code.

6. La composition du conseil d'administration : les principes directeurs

« En matière de représentation des hommes et des femmes, l'objectif est que chaque conseil atteigne puis maintienne un pourcentage [...] d'au moins 40 % de femmes dans un délai de 6 ans, à compter de l'assemblée générale de 2010. Les représentants permanents des personnes morales administrateurs et les administrateurs représentant les salariés actionnaires sont comptabilisés pour établir ces pourcentages, mais non les administrateurs représentant les salariés ».

Depuis la dernière nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires le 18 juin 2015, la Société compte une proportion de femmes supérieure à 20 % (2 femmes sur 9 membres du conseil d'administration), conformément à la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance qui fixe cette proportion à 40 % à compter du 1^{er} janvier de la sixième année suivant l'année de publication de ladite loi, soit le 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, la Société ne respecte pas le Code AFEP-MEDEF sur ce point, tout en respectant les dispositions de la loi, étant précisé que la Société fera le nécessaire pour se mettre prochainement en conformité avec la loi, et donc avec le Code AFEP-MEDEF, sur ce point.

14. La durée des fonctions des administrateurs

« Bien que la loi ne l'impose pas, il est indispensable que les statuts ou le règlement intérieur fixe un nombre minimum d'actions de la société concernée que doit détenir personnellement chaque administrateur. »

Afin de se conformer à la recommandation du Code AFEP-MEDEF, le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société, dans sa version modifiée du 30 mars 2016, intègre désormais cette règle et prévoit que chacun des administrateurs s'engage à acquérir chaque année un nombre minimum d'ac-

tions pour un montant équivalent à 2 000 € prélevé sur les jetons de présence qui lui sont versés et à les conserver jusqu'au terme de son mandat.

18.1. Le comité en charge des rémunérations

« Il ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social et doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il doit être présidé par un administrateur indépendant. (...) »

Monsieur Christian Bellon de Chassy est un ancien administrateur indépendant de la Société et, depuis la fin de son mandat le 29 juin 2011, il exerce les fonctions de censeur du conseil d'administration. La Société considère donc qu'il présentait toutes les qualités requises, y compris d'indépendance pour être membre du comité des nominations et des rémunérations et exercer les fonctions de président dudit comité.

Afin de se conformer à cette recommandation du Code AFEP-MEDEF, le conseil d'administration du 25 mars 2015 a toutefois décidé de nommer un nouveau membre au comité en charge des nominations et des rémunérations, Madame Carole Delorme d'Armaillé, administrateur indépendant, et l'a désignée président de ce comité en remplacement de Monsieur Christian Bellon de Chassy. Il convient de noter que le 30 mars 2016, le conseil d'administration a procédé à un changement dans la composition du comité des nominations et des rémunérations : Madame Carole Delorme d'Armaillé n'est plus membre dudit comité et Monsieur Gérard Andreck, administrateur indépendant, est président du comité des nominations et des rémunérations ; la recommandation du Code AFEP-MEDEF relative au comité en charge des rémunérations est donc désormais respectée.

20. La déontologie de l'administrateur

« Hors dispositions légales contraires, l'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre relativement significatif d'actions au regard des jetons de présence perçus : à défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il doit utiliser ses jetons de présence à leur acquisition. »

Afin de se conformer à la recommandation du Code AFEP-MEDEF, le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société, dans sa version modifiée du 30 mars 2016, intègre désormais cette règle et prévoit que chacun des administrateurs s'engage à acquérir chaque année un nombre minimum d'actions pour un montant équivalent à 2 000 € prélevé sur les jetons de présence qui lui sont versés et à les conserver jusqu'au terme de son mandat.

22. La cessation du contrat de travail en cas de mandat social

« Il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la Société ou à une société du Groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission.

Cette recommandation s'applique au président, président-directeur général, directeur général dans les sociétés à conseil d'administration, au président du directoire, au directeur général unique dans les sociétés à directoire et conseil de surveillance, aux gérants dans les sociétés en commandite par actions.

Elle ne vise pas les collaborateurs d'un groupe de sociétés qui, au sein de ce dernier, exercent des fonctions de dirigeant mandataire social dans une filiale du Groupe, qu'elle soit cotée ou non cotée. »

Le conseil d'administration n'a pas souhaité mettre fin au contrat de travail de Monsieur Michel Hochard qui exerçait, jusqu'à sa nomination en qualité de directeur général de la Société le 26 mai 2014, les fonctions de directeur administratif et financier depuis plusieurs années au sein du Groupe. Le conseil d'administration a en effet considéré que si cette disposition pouvait se comprendre pour un dirigeant recruté à l'extérieur ou nouvellement arrivé au sein du Groupe, elle était difficilement justifiable pour un cadre ayant fait un parcours réussi au sein de la Société depuis plusieurs années et appelé aux plus hautes responsabilités.

En effet, au plan individuel cette mesure fragiliserait la position des intéressés au regard des risques encourus dans leur nouvelle charge, pourrait amener des

candidats internes à refuser le poste ou conduirait à revoir à la hausse les rémunérations, ce qui n'est certes pas l'objectif recherché par les recommandations du Code AFEP-MEDEF. Cette mesure détacherait les mandataires du corps social, n'irait pas dans le sens de la promotion interne et du « management durable » qui sont pourtant, pour la Société, les clefs de sa construction et de son développement. En conséquence, le conseil d'administration a décidé de maintenir le contrat de travail de Monsieur Michel Hochard en qualité de directeur administratif et financier à l'occasion de sa nomination comme directeur général. Ce contrat est donc suspendu, conformément à la jurisprudence applicable, depuis sa nomination en qualité de directeur général de la Société et ce pour toute la durée de ses fonctions de directeur général de la Société.

23.2.5. Indemnités de prise de fonction, de départ et de non-concurrence

« Indemnités de départ

(...) La loi donne un rôle majeur aux actionnaires en soumettant ces indemnités prédéfinies, versées à la cessation des fonctions de dirigeant mandataire social, à la procédure des conventions réglementées. Elle impose une transparence totale et soumet les indemnités de départ à des conditions de performance. Ces conditions de performance doivent être appréciées sur deux exercices au moins.

Ces conditions de performance fixées par les conseils doivent être exigeantes et n'autoriser l'indemnisation d'un dirigeant qu'en cas de départ contraint, quelle que soit la forme que revêt ce départ, et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

Le versement d'indemnités de départ à un dirigeant mandataire social doit être exclu s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur d'un groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

L'indemnité de départ ne doit pas excéder, le cas échéant, deux ans de rémunération (fixe et variable). Lorsqu'une clause de non-concurrence est en outre mise en œuvre, le cumul des deux indemnités ne peut excéder ce plafond (v. infra) (...).

...

Indemnités de non-concurrence

(...) Le conseil doit se prononcer sur l'application ou non de l'accord de non-concurrence au moment du départ du dirigeant, notamment lorsque le dirigeant quitte la société pour faire valoir ou après avoir fait valoir ses droits à la retraite.

L'indemnité de non-concurrence ne doit pas excéder, le cas échéant, un plafond de deux ans de rémunération (fixe + variable).

Lorsqu'une indemnité de départ doit en outre être versée, le cumul des deux indemnités ne peut dépasser ce plafond (v. supra). »

Monsieur Michel Hochard bénéficie notamment, au titre de son contrat de travail de directeur administratif et financier (suspendu pendant toute la durée de ses fonctions de directeur général de la Société), (i) d'une indemnité de non concurrence qui s'élève à 35 % de la rémunération qui aurait été due pendant une durée de 2 ans à l'issue du contrat et (ii) d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant de 24 mois de salaire brut, en cas de licenciement ou de départ contraint de ses fonctions de directeur administratif et financier dans les 18 mois suivant un changement de contrôle de la Société ou une modification significative de la participation de l'actionnaire de référence de la Société. Ces avantages, qui ont été consentis à Monsieur Michel Hochard lorsqu'il a rejoint la Société en 2007 en qualité de directeur administratif et financier, ont été

modifiés en 2011 afin de tenir compte du contexte économique et financier ainsi que des perspectives de développement de la Société à cette période. Ces avantages, dont le principe et le montant n'ont pas été modifiés depuis 2011, ont été consentis au titre du contrat de travail et sont uniquement liés au contrat de travail.

Lors de la nomination de Monsieur Michel Hochard en qualité de directeur général de la Société, la Société et le conseil d'administration n'ont pas souhaité mettre fin aux indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation de ou du changement de ses fonctions de directeur administratif et financier ou aux indemnités de non-concurrence dont peut bénéficier Monsieur Michel Hochard au titre de son contrat de travail, ni les adapter aux règles du Code AFEP-MEDEF applicable aux dirigeants mandataires sociaux. Ces avantages sont en effet uniquement liés à la rupture du contrat de travail de directeur administratif et financier de la Société (suspendu pendant toute la durée de ses fonctions de directeur général de la Société) et sont sans lien avec le mandat social de directeur général exercé par Monsieur Michel Hochard.

La Société précise que Monsieur Michel Hochard ne bénéficie, au titre de son mandat de directeur général de la Société, d'aucune indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à raison de la cessation de ou du changement de ses fonctions ou d'indemnités de non-concurrence.

3.2. ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

▷ 3.2.1. Organes d'administration, de direction générale et de direction

Monsieur Jean-François Hénin exerçait les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général depuis le 14 juin 2007. Il avait par la suite été renouvelé dans ces fonctions, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, par les conseils d'administration tenus à l'issue des assemblées générales du 20 mai 2010 et du 13 juin 2013.

Afin de favoriser une amélioration du fonctionnement du conseil d'administration et de permettre au président du conseil d'administration de se concentrer sur les grandes décisions stratégiques de la Société, le conseil d'administration réuni le 26 mai 2014 a décidé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société.

Ainsi, le conseil d'administration a décidé, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations de nommer (i) Monsieur Jean-François Hénin en qualité de président du conseil d'administration, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et (ii) Monsieur Michel Hochard, en qualité de directeur général jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le mandat de Monsieur Jean-François Hénin en qualité de président du conseil d'administration et le mandat de Monsieur Michel Hochard en qualité de directeur général arrivant à échéance à l'issue de la prochaine assemblée, le conseil d'administration se réunira à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, statuera sur le renouvellement de leurs mandats.

3.2.1.1. Composition du conseil d'administration, de la direction générale et de la direction

3.2.1.1.1. Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et 12 membres au plus, nommés pour trois ans par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sous réserve de l'exception posée par la loi en cas de fusion.

Depuis l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires de la Société du 18 juin 2015, le nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration est passé de huit à neuf.

Les assemblées générales des actionnaires de la Société réunies les 18 juin 2015 et 17 décembre 2015 ont décidé :

- ▶ de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Alexandre Vilgrain et Gérard Andreck, ainsi que de Madame Carole Delorme d'Armaillé, pour une nouvelle période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ;
- ▶ de nommer Monsieur François Raudot Genet de Châtenay en qualité d'administrateur pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ; et
- ▶ de ratifier la cooptation de Monsieur Eloi Duverger en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Alexandre Vilgrain, qui a démissionné le 23 juillet 2015 du conseil d'administration, pour une durée égale à la durée restante du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Administration et direction de la Société

Depuis la dernière nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires le 18 juin 2015, la Société compte une proportion de femmes supérieure à 20 %, Mesdames Nathalie Delapalme et Carole Delorme d'Armaillé siégeant au conseil d'administration de la Société depuis cette date (2 femmes sur 9 membres du conseil d'administration), conformément à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance qui fixe cette proportion à 40 % à compter du 1^{er} janvier de la sixième année suivant l'année de publication de ladite loi, soit le 1^{er} janvier 2017.

Néanmoins, le Code AFEP-MEDEF, tel que révisé en novembre 2015, prévoit que le conseil d'administration doit atteindre puis maintenir au pourcentage d'« au moins 40 % de femmes dans un délai de 6 ans, à

compter de l'assemblée générale de 2010 », soit à compter de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

En conséquence, la Société ne respecte pas le Code AFEP-MEDEF sur ce point, tout en respectant les dispositions de la loi, étant précisé que la Société fera le nécessaire pour se mettre prochainement en conformité avec la loi, et donc avec le Code AFEP-MEDEF sur ce point.

Au sein du conseil d'administration de la Société, il n'y a pas d'administrateur représentant les actionnaires salariés ni d'administrateur représentant les salariés, la Société n'étant pas tenue par les dispositions légales et réglementaires applicables de compter un tel membre.

Le tableau ci-dessous présente la composition du conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2015 ainsi que les changements intervenus dans la composition du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Membres du conseil	Date de 1 ^{ère} nomination en qualité d'administrateur	Date de nomination / renouvellement	Date d'échéance de mandat	Fonctions	Commentaires
Jean-François Hélin	14 juin 2007	13 juin 2013	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Administrateur et président du conseil d'administration	N/A
Gérard Andreck	14 juin 2007	18 juin 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Administrateur et vice-président (<i>indépendant</i>)	Le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Andreck a été renouvelé par l'assemblée générale du 18 juin 2015
Xavier Blandin	29 juin 2011	12 juin 2014	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Administrateur (<i>indépendant</i>)	N/A
Nathalie Delapalme	20 mai 2010	12 juin 2014	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Administrateur (<i>indépendant</i>)	N/A

...

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Administration et direction de la Société

...

Membres du conseil	Date de nomination 1 ^{ère} en qualité d'administrateur	Date de nomination / renouvellement	Date d'échéance de mandat	Fonctions	Commentaires
Roman Gozalo	12 juin 2008	12 juin 2014	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Administrateur (indépendant)	N/A
Emmanuel de Marion de Glatigny	14 juin 2007	13 juin 2013	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Administrateur	N/A
Carole Delorme d'Armaillé	27 mars 2013	18 juin 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Administrateur (indépendant)	Le mandat d'administrateur de Madame Carole Delorme d'Armaillé a été renouvelé par l'assemblée générale du 18 juin 2015
François Raudot Genêt de Châtenay	18 juin 2015	18 juin 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Administrateur (indépendant)	Monsieur François Raudot Genêt de Châtenay a été nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 18 juin 2015
Eloi Duverger	30 juillet 2015	30 juillet 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Administrateur (indépendant)	Monsieur Eloi Duverger a été coopté le 30 juillet 2015 en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Alexandre Vilgrain, démissionnaire. La cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale du 17 décembre 2015
Alexandre Vilgrain	14 juin 2007	18 juin 2015	Démissionnaire depuis le 23 juillet 2015	Administrateur (indépendant)	Monsieur Alexandre Vilgrain n'est plus administrateur de la Société depuis le 23 juillet 2015

Sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration a décidé de soumettre à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 le renouvellement des mandats de Messieurs Jean-François Hénin et Emmanuel de Marion de Glatigny.

Jean-François HÉNIN, 71 ans

Président du conseil d'administration

Nationalité française

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Monsieur Jean-François Hénin, directeur-général de Thomson CSF Finance puis d'Altus jusqu'en mai 1993, a ensuite été président-directeur général de la société Électricité et Eaux de Madagascar entre 1994 et 2000. Depuis cette date, il a exercé chez Maurel & Prom (société en commandite par actions jusqu'en 2004) les fonctions de gérant et président-directeur général de la société Aréopage, gérant et associé commandité de Maurel & Prom (sous forme de commandite). Il est devenu président du directoire de la Société après sa transformation en société anonyme à directoire et conseil de surveillance le 28 décembre 2004.

Monsieur Jean-François Hénin a été nommé président-directeur général par le conseil d'administration le 14 juin 2007, à l'issue de la première réunion du conseil d'administration tenu après l'assemblée ayant décidé de la transformation de la société en société anonyme à conseil d'administration. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'assemblée générale du 20 mai 2010, puis par l'assemblée générale réunie le 13 juin 2013 pour une nouvelle période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les conseils d'administration ayant suivi ces assemblées générales l'avaient renouvelé dans ses fonctions de président-directeur général de la Société, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

Depuis le 26 mai 2014, le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé de dissocier les fonctions de président et de directeur général et de nommer Monsieur Jean-François Hénin en qualité de président du conseil d'administration pour la durée restante de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Son mandat de président arrivant également à expiration à l'issue de la prochaine assemblée, le conseil d'administration se réunira, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et sous réserve du renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hénin, à l'effet de statuer sur le renouvellement de son mandat de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Jean-François Hénin exerce également des fonctions de direction au sein du Groupe, comme indiqué au paragraphe 3.2.1.2. du présent document de référence.

Gérard ANDRECK, 71 ans

*Vice-président du conseil d'administration,
administrateur indépendant,
Président du comité des nominations
et des rémunérations*

Nationalité française

MACIF

17/21, rue Etienne Pernet
75015 Paris

Président de la Macif et du groupe Macif jusqu'en 2014, Monsieur Gérard Andreck dispose des connaissances et d'une expertise en matière financière, stratégique et en gouvernance d'entreprise.

Monsieur Gérard Andreck a été nommé pour la première fois le 29 juin 2005 en qualité de représentant permanent de la société Macif au sein du conseil de surveillance. Il en est devenu membre à titre personnel le 7 novembre 2005 et a été nommé président du conseil de surveillance le même jour. La cooptation de Monsieur Gérard Andreck à titre personnel au sein du conseil de surveillance a été ratifiée par l'assemblée générale en date du 20 juin 2006.

Monsieur Gérard Andreck est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Il a été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur, à chaque fois pour une nouvelle période de trois ans, par l'assemblée générale du 18 juin 2009 puis par l'assemblée générale du 14 juin 2012 et enfin par l'assemblée générale du 18 juin 2015. Son mandat d'administrateur arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Xavier BLANDIN, 65 ans

*Administrateur indépendant,
Membre du comité d'audit,
Membre de l'observatoire des risques*

Nationalité française

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Monsieur Xavier Blandin est membre du conseil d'administration depuis le 29 juin 2011. Il a été renouvelé dans ses fonctions par l'assemblée générale du 12 juin 2014 pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Diplômé d'HEC et ancien élève de l'ENA, Monsieur Xavier Blandin a effectué la première partie de sa carrière, de 1978 à 1991, dans la fonction publique, particulièrement à la direction du Trésor. Au cours de cette période, il a notamment été administrateur suppléant de la France auprès du Fonds Monétaire International à Washington et attaché financier près de l'ambassade de France aux États-Unis (1983 à 1985), chef du bureau « Banques et réglementation bancaire » à la direction du Trésor (1985 à 1986), conseiller technique au cabinet de Monsieur Camille Cabana puis de Monsieur Edouard Balladur (1986 à 1988), chef du bureau des entreprises publiques (1988 à 1989) puis sous-directeur à la direction du Trésor (de 1989 à 1991).

De 1991 à fin décembre 2010, Monsieur Xavier Blandin a exercé ses activités professionnelles dans le domaine bancaire, successivement au sein de la Banque Paribas (1991 à 1999) puis de BNP Paribas, où il a été membre du comité exécutif du département « Corporate Finance » puis « Senior Banker ». Depuis 2013, il exerce les fonctions de président de Fistra Conseil et il a été également, du 27 août 2014 au 23 décembre 2015, directeur général de MPI.

Nathalie DELAPALME, 59 ans

*Administratrice indépendante,
Membre du comité d'audit,
Membre de l'observatoire des risques*

Nationalité française

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Madame Nathalie Delapalme a été cooptée par le conseil d'administration du 20 mai 2010, en remplacement de la Financière de Rosario, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Son mandat, arrivé à échéance au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, a été renouvelé par l'assemblée générale du 29 juin 2011 puis l'assemblée générale du 12 juin 2014, à chaque fois pour une nouvelle période de trois ans.

Son mandat d'administrateur arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Madame Nathalie Delapalme a effectué la première partie de sa carrière au Sénat, entre 1984 et 1985 puis entre 1997 et 2002, pour l'essentiel comme administrateur puis conseiller à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes de la Nation.

Elle a également été directeur adjoint du ministre chargé de la coopération entre 1995 et 1997, puis conseiller Afrique du ministre des affaires étrangères de 2002 à 2007. Inspecteur général des finances en service à l'IGF de 2007 à 2010, elle a rejoint en juin 2010 la Fondation Mo Ibrahim comme directeur exécutif en charge de la recherche et des politiques publiques.

Carole DELORME d'ARMAILLÉ, 53 ans

*Administratrice indépendante,
Présidente de l'observatoire des risques*

Nationalité française

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Madame Carole Delorme d'Armaillé a été cooptée lors du conseil d'administration du 27 mars 2013 en remplacement de Monsieur Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Sa cooptation a été soumise à la ratification de l'assemblée générale de la Société du 13 juin 2013. Elle a été renouvelée dans ses fonctions par l'assemblée générale du 18 juin 2015 pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Avec un double parcours de trésorier groupe et de responsable d'associations professionnelles ancrées dans les services financiers, Madame Carole Delorme d'Armaillé après un passage à la direction financière de Pechiney rejoint la banque SBT-BATIF du groupe ALTUS et ensuite la banque J.P. Morgan à Paris dans l'équipe Global Markets. En 1995, elle retourne dans le secteur industriel de l'emballage chez Crown Cork & Seal (ex CarnaudMetalbox).

À partir des années 2000, Madame Delorme d'Armaillé occupera successivement les fonctions de délégué général au sein de l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise (AFTE) puis comme directeur de la communication pendant presque 10 ans au sein de l'association Paris EUROPLACE, organisation en charge de la promotion de la Place financière de Paris.

Via sa propre société Athys Finances créée en 2014 et en partenariat avec Accola Capital Ltd, Madame Carole Delorme d'Armaillé développe une activité de conseil en dette et financements innovants et depuis le début de l'année 2016, occupe les fonctions de directeur général délégué de l'Office de Coordination Bancaire et Financière à Paris.

Roman GOZALO, 70 ans

*Administrateur indépendant,
Président du comité d'audit,
Membre de l'observatoire des risques*

Nationalité française

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Monsieur Roman Gozalo a été membre du directoire du 24 octobre 2005 jusqu'au 14 juin 2007. Après la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, il a été nommé directeur général par le conseil d'administration du 30 août 2007 ; il a exercé ces fonctions jusqu'en mai 2008.

Monsieur Roman Gozalo est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 12 juin 2008. Il a été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur par l'assemblée générale du 29 juin 2011, puis par l'assemblée générale du 12 juin 2014, à chaque fois pour une nouvelle période de trois ans. Son mandat d'administrateur arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Roman Gozalo a développé son expertise en matière de gestion en assurant la direction générale de trois filiales du groupe Total entre 1988 et 2002 et également en tant que directeur administratif (secrétaire général) du groupe Elf entre 1995 et 1999.

Emmanuel de MARION de GLATIGNY, 69 ans

*Administrateur,
Membre du comité des nominations et des rémunérations*

Nationalité française

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Membre et vice-président du conseil de surveillance de Maurel & Prom (alors société en commandite par actions), Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny a été nommé pour la première fois membre du conseil de surveillance le 19 juin 2001.

Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Il a été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur par l'assemblée générale du 20 mai 2010 puis par l'assemblée générale du 13 juin 2013, à chaque fois pour une nouvelle période de trois ans.

Son mandat d'administrateur arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, proposera à l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de renouveler son mandat d'administrateur pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Diplômé de l'ESC Marseille (Kedge Business School), du Centre d'Études du Commerce Extérieur et titulaire d'un master en gestion de patrimoine de l'Université d'Auvergne, Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny commence sa carrière en 1973 chez Automobiles Peugeot (PSA) à la direction commerciale où il a occupé différentes fonctions, puis à la direction financière comme directeur adjoint des banques SOCIA et SOFIB. En 1990, il rejoint la banque Colbert (groupe Crédit Lyonnais) comme directeur commercial de la compagnie d'assurances vie Elysis. En 1996, il intègre la compagnie d'assurance vie Avip (groupe Allianz) comme directeur chargé du développement d'un réseau d'apporteurs d'affaires. Le 1^{er} février 2008, Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny quitte le groupe Allianz pour créer une société de conseil.

Alexandre VILGRAIN, 60 ans

*Administrateur indépendant,
jusqu'à sa démission le 23 juillet 2015,
Membre du comité des nominations et des rémunérations
jusqu'à sa démission le 23 juillet 2015*

Nationalité française

SOMDIAA
39, rue Jean-Jacques Rousseau
75001 PARIS

Monsieur Alexandre Vilgrain avait été coopté membre du conseil de surveillance de Maurel & Prom par le conseil le 18 août 2005, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Chambon. Cette cooptation avait été ratifiée par l'assemblée générale du 5 juin 2006.

Monsieur Alexandre Vilgrain était membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Il avait été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur par l'assemblée générale du 18 juin 2009 puis par l'assemblée générale du 14 juin 2012, et enfin par l'assemblée générale du 18 juin 2015, à chaque fois pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Alexandre Vilgrain a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 23 juillet 2015.

Monsieur Alexandre Vilgrain dirige le groupe Somdiaa depuis 1995. Nommé à la tête du groupe à la suite de son père (Monsieur Jean-Louis Vilgrain), il administre aujourd'hui l'ensemble des filiales de Somdiaa et exerce différents mandats au sein d'autres sociétés (Care, SIDA Entreprises). Témoin privilégié des évolutions économiques de l'Afrique et dirigeant d'un groupe leader de l'industrie agro-alimentaire sur le continent, Monsieur Alexandre Vilgrain s'est vu confier la Présidence du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN) depuis 2009.

Entré dans la société familiale en 1979 après des études de droit à la faculté Paris II Panthéon-Assas, Monsieur Alexandre Vilgrain a occupé différentes fonctions au sein du groupe familial en Afrique, en Asie et en Europe.

En 1985, il fonde Délifrance Asia, une chaîne de cafés-boulangeries à la française implantée dans plusieurs pays d'Asie. Le succès de ce concept inédit dans la région permet à Monsieur Alexandre Vilgrain de mener l'introduction de la société à la bourse de Singapour en 1996, avant de quitter ses fonctions en 1998 pour se recentrer sur les activités du groupe Somdiaa en Afrique.

François RAUDOT GENET de CHÂTENAY, 68 ans

*Administrateur indépendant,
Membre du comité des nominations et des rémunérations*

Nationalité française

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Monsieur François Raudot Genet de Châtenay est membre du conseil d'administration depuis sa nomination par l'assemblée générale du 18 juin 2015. Son mandat d'administrateur arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Diplômé de l'Université Paris IX (Dauphine), de la Faculté de Droit (Paris I Assas) et ancien élève de l'Institut des Assurances de Paris (Paris I Panthéon Sorbonne), Monsieur Raudot Genet de Châtenay a commencé sa carrière en 1975 au sein du groupe Total. Il occupera au sein de ce groupe différentes fonctions dont celle de Chef des Services Juridique et Comptable d'une direction régionale du groupe, Chef du département Assurances de la branche Raffinage Distribution, Juriste d'affaires international, Directeur Juridique de filiale, Chef du département Gouvernance et enfin chargé de mission auprès du Directeur Juridique. Il a quitté le groupe Total à la fin de l'année 2014 et exerce depuis une activité de conseil indépendant.

Eloi DUVERGER, 54 ans*Administrateur indépendant**Nationalité française*

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Monsieur Eloi Duverger a été coopté lors du conseil d'administration du 30 juillet 2015 en remplacement de Monsieur Alexandre Vilgrain, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Sa cooptation a été soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société du 17 décembre 2015.

Diplômé de l'European Business School et titulaire d'un master en gestion de patrimoine de l'université de Clermont-Ferrand, Monsieur Eloi Duverger a débuté sa carrière en 1985 chez JP Morgan à Paris avant de diriger les activités de trading et de vente de dettes souveraines successivement à Bruxelles, São Paulo et Londres. En 2001, il rejoint Dexia Banque Privée en tant que directeur de la clientèle et intègre en 2004 Groupama pour diriger les activités de gestion privée pendant dix ans. Depuis le 1^{er} décembre 2014, Monsieur Eloi Duverger est gérant fondateur du family office FIDERE.

3.2.1.1.2. Directeur général**Michel HOCHARD, 66 ans***Nationalité française*

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration du 26 mai 2014 a nommé Monsieur Michel Hochard en qualité de directeur général de la Société à compter de cette date.

Le conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 18 juin 2015 a décidé de renouveler son mandat.

Son mandat de directeur général arrivant à expiration à l'issue de la prochaine assemblée, le conseil d'administration se réunira, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, à l'effet de statuer sur le renouvellement de son mandat de directeur général.

Monsieur Michel Hochard est titulaire du diplôme de l'Institut Commercial de Nancy (ICN). Il est diplômé expert-comptable et a exercé les fonctions d'auditeur interne au sein du département finance de la société Elf Aquitaine, de chef de la direction financière de l'Afrique-Moyen-Orient de cette société, de directeur financier de la SNEAP et ensuite d'Elf Aquitaine Production. Il a été directeur délégué des ressources humaines chez Elf Exploration Production et directeur des opérations de Price Waterhouse Cooper BPO. Il occupait jusqu'à sa nomination de directeur général de la Société les fonctions de directeur administratif et financier de la Société depuis septembre 2007. Il est précisé que le contrat de travail de Monsieur Michel Hochard en qualité de directeur administratif et financier est suspendu pendant la durée de son mandat de directeur général de la Société.

3.2.1.1.3. Censeur

Conformément aux stipulations de son règlement intérieur, le conseil d'administration peut nommer, auprès de la Société, des censeurs choisis parmi les actionnaires personnes physiques, sans que leur nombre puisse être supérieur à quatre.

La durée du mandat des censeurs est fixée à trois ans.

Les censeurs sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du conseil d'administration et peuvent être consultés par celui-ci ; ils peuvent, sur les propositions qui leur sont soumises, et s'ils le jugent à propos, présenter des observations aux assemblées générales. Ils doivent être convoqués à chaque réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut confier des missions spécifiques aux censeurs.

Ils peuvent faire partie des comités créés par le conseil d'administration autre que le comité d'audit.

Le conseil d'administration peut décider de reverser aux censeurs une quote-part des jetons de présence qui lui sont alloués par l'assemblée générale et autoriser le remboursement des dépenses engagées par les censeurs dans l'intérêt de la Société.

Depuis le 29 juin 2011, Monsieur Christian Bellon de Chassy exerce la fonction de censeur.

Christian BELLON de CHASSY, 82 ans

Censeur

Nationalité française

Maurel & Prom
51, rue d'Anjou
75008 Paris

Monsieur Christian Bellon de Chassy était membre du conseil d'administration de la Société depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Son mandat d'administrateur étant arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 29 juin 2011, Monsieur Christian Bellon de Chassy n'en a pas sollicité le renouvellement. Il a été nommé censeur par le conseil d'administration du 29 juin 2011 qui a suivi l'assemblée générale du même jour.

Préalablement membre du conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été coopté par le conseil de surveillance de Maurel & Prom le 11 mai 2006, en remplacement de Monsieur Laurent Lafond, démissionnaire. La cooptation de Monsieur Christian Bellon de Chassy a été ratifiée par l'assemblée générale du 20 juin 2006.

Monsieur Christian Bellon de Chassy est diplômé ès-sciences (en chimie et géologie) et ingénieur de l'Institut Français du Pétrole (École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, ENSPM 1966 : forage et production).

Il a acquis, comme directeur de la Comex puis chez Elf, une très large expérience de terrain dans le forage, la production et la construction offshore, notamment en Norvège. En créant et en présidant sa propre société d'expertise pétrolière, Orcal Offshore société de (15 employés), il a réalisé plus de 200 expertises maritimes et pétrolières comme « *Loss & average adjuster* » agréé par les Lloyds. À la demande des pétroliers et/ou de leurs assureurs, il a agi comme conseil et a certifié des procédures de travaux pétroliers dans plus de 30 pays. Par ailleurs, il a également exercé les fonctions d'expert auprès des tribunaux et arbitre international.

Conseil de la Communauté Européenne (DG 13), il a participé à l'orientation de la recherche dans le domaine des technologies énergétiques et a été chargé de gérer des budgets de la Banque Européenne d'Investissement. Mandaté par la Chambre de Commerce Internationale, il a exercé la fonction d'arbitre pour la « *International Court of Arbitration* ».

3.2.1.1.4. Direction

L'équipe dirigeante de la Société est décrite en page 5 du présent document de référence.

3.2.1.1.5. Autres informations

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun membre du conseil d'administration, de la direction générale ou ancien membre du directoire ou ancien membre du conseil de surveillance :

- ▶ n'a été condamné pour fraude ;
- ▶ n'a été associé, en qualité de mandataire social dirigeant ou non dirigeant, à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- ▶ n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- ▶ n'a fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés).

3.2.1.2. Liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et de la direction générale au cours des cinq dernières années

À titre liminaire, il est rappelé que conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et au règlement intérieur du conseil d'administration de la Société, les dirigeants mandataires sociaux de la Société, à savoir Monsieur Jean-François Hénin et Monsieur Michel Hochard, n'exercent pas plus de deux mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris des sociétés étrangères. En outre, les dirigeants mandataires sociaux de la Société doivent recueillir l'avis du conseil d'administration avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée extérieure au Groupe.

Par ailleurs, lors de la nomination ou du renouvellement du mandat d'un administrateur, le comité des nominations et des rémunérations s'assure que l'administrateur concerné de la Société n'exerce pas plus de quatre mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris des sociétés étrangères.

Afin de s'assurer du respect des règles susmentionnées et des règles relatives au cumul des mandats prévues par le Code de commerce, chaque administrateur tient informé le conseil d'administration et le comité des nominations et des rémunérations des mandats exercés dans d'autres sociétés, y compris sa participation aux comités du conseil d'administration de ces sociétés françaises ou étrangères.

Les mandats exercés par les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont décrits page suivante :

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Administration et direction de la Société

Jean-François HÉNIN

Président du conseil d'administration

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Président du directoire	Pacifico S.A.
Président du conseil d'administration	MPI S.A.* jusqu'au 23 décembre 2015, date de réalisation de la fusion-absorption de MPI S.A. par la Société ⁽¹⁾⁽²⁾

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

À titre d'information, il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 14.1 de l'annexe 1 du règlement européen n° 809-2004 du 29 avril 2004, la Société ne mentionne pas, dans les tableaux ci-dessous, la liste de tous les mandats exercés par Monsieur Jean-François Hénin dans les sociétés du ou hors du Groupe.

Au sein du Groupe

Co-Managing Director	Maurel & Prom Drilling Services B.V. (précédemment dénommée Maurel & Prom Latin America B.V.) (Pays-Bas) ;
Administrateur	Maurel & Prom Exploration Production Tanzania Ltd (Tanzanie) Panther Eureka Srl (Italie) ; Newton Energy Ltd (Nigéria)

Hors du Groupe

Administrateur	Pacifico Forages S.A.
Membre du conseil de surveillance	CIMV S.A.

(1) Anciennement dénommée Maurel & Prom Nigeria, et société cotée à compter du 15 décembre 2011 et absorbée par la Société le 23 décembre 2015.

(2) Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Administration et direction de la Société

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expiré

À titre d'information, il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 14.1 de l'annexe 1 du règlement européen n°809-2004 du 29 avril 2004, la Société ne mentionne pas, dans les tableaux ci-dessous, la liste de tous les mandats échus exercés par Monsieur Jean-François Hénin dans les sociétés du ou hors du Groupe au cours des cinq derniers exercices :

Au sein du Groupe

Président-directeur général	Établissements Maurel & Prom S.A.* (jusqu'au 26 mai 2014) ; MPI S.A.* ⁽¹⁾ (jusqu'au 22 septembre 2011)
Président	Caroil S.A.S. (jusqu'au 15 septembre 2011)
Co-Managing Director	Maurel & Prom Colombia B.V. (Pays-Bas)
Administrateur général	Prestoil Kouilou (jusqu'au 30/09/2013) (Congo) ; Zeta Maurel & Prom Congo (Congo) (liquidée en 2011)

Hors du Groupe

Administrateur	EO2 S.A. ; Seplat Petroleum Development Company Ltd (Nigéria*) (depuis 2013) ; New Gold Mali (représentant de Pacifico S.A. jusqu'au 12 octobre 2012) (Mali)
----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) Anciennement dénommée Maurel & Prom Nigeria, et société cotée à compter du 15 décembre 2011 et absorbée par la Société le 23 décembre 2015.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Administration et direction de la Société

Michel HOCHARD

Directeur général

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Directeur général délégué de MPI S.A.* jusqu'au 23 décembre 2015, date de réalisation de la fusion-absorption de MPI S.A. par la Société.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

À titre d'information, il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 14.1 de l'annexe 1 du règlement européen n°809-2004 du 29 avril 2004, la Société ne mentionne pas, dans les tableaux ci-dessous, la liste de tous les mandats exercés par Monsieur Michel Hochard dans les sociétés du ou hors du Groupe.

Au sein du Groupe

Administrateur

Seplat Petroleum Development Company Ltd (Nigéria*) (depuis 2009) ;
MPNATI (Suisse) (depuis 2012)

Ces sociétés ont intégré le Groupe suite à la réalisation de la fusion-absorption de MPI par la Société le 23 décembre 2015.

Hors du Groupe

Néant

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expiré

À titre d'information, il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 14.1 de l'annexe 1 du règlement européen n°809-2004 du 29 avril 2004, la Société ne mentionne pas, dans les tableaux ci-dessous, la liste de tous les mandats échus exercés par Monsieur Michel Hochard dans les sociétés du ou hors du Groupe au cours des cinq derniers exercices.

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Directeur général

MPI S.A.* (jusqu'au 27 août 2014)

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Administration et direction de la Société

Gérard ANDRECK

Vice-président du conseil d'administration, président du comité des nominations et des rémunérations, administrateur indépendant

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Président du conseil d'administration de l'Association de Préfiguration MEDESS Espace 24.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Président du conseil d'administration	Association de Préfiguration MEDESS ; Espace 24
Administrateur	MACIF ; Fondation MACIF ; OFI Holding ; OFI AM

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expiré

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Président du conseil d'administration	Macif Sam ; Cemm ; Ceges Macif Macif Sgam ; Ofi Holding ; Socram Banque S.A.
Président	Afa ; Gema ; Eurecos (Espagne)
Vice-président	Ima S.A. (membre du conseil de surveillance) ; Ofi Asset Management s.a. ; Sferen
Administrateur	Sferen ; Ceges ; Foncière de la Macif ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce S.A. ; Fondation Macif ; Macif Gestion ; Macif Participations S.A. ; Macifilia S.A. ; Macif Mutualité ; Sicav Ofi Smidcap ; Scor S.A.* ; Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; S.A. Euresa holding (Luxembourg)
Membre du conseil de surveillance	GPIM SAS Mutavie S.A.
Membre du comité de direction	Siem S.A.S. ; Siil (société immobilière d'investissement locatif) S.A.S.
Membre du comité d'orientation	Macifimo S.A.S.
Censeur	Altima Assurances ; Sicav Ofi Trésor Isr

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Administration et direction de la Société

Xavier BLANDIN

Administrateur indépendant, membre du comité d'audit et de l'observatoire des risques

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Directeur général de MPI S.A.* (depuis le 27 août 2014 et jusqu'au 23 décembre 2015, date de réalisation de la fusion-absorption de MPI S.A. par la Société) et Président de FISTRA Conseil S.A.S.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Administrateur

MPI S.A.* jusqu'au 23 décembre 2015,
date de réalisation de la fusion-absorption de MPI S.A. par la Société.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expiré

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Au cours des exercices précédents (2009 et 2010), Monsieur Xavier Blandin a été administrateur de diverses SOFICA.

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Administration et direction de la Société

Nathalie DELAPALME

Administratrice indépendante, membre du comité d'audit et de l'observatoire des risques

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Directeur Exécutif en charge de la Recherche et des Politiques Publiques à la Fondation Mo Ibrahim.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Administrateur	MPI S.A.* jusqu'au 23 décembre 2015, date de réalisation de la fusion-absorption de MPI S.A. par la Société
Membre du conseil de surveillance	CFAO S.A.*

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expiré

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Néant.

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Administration et direction de la Société

Carole DELORME d'ARMAILLE

Administratrice indépendante, présidente du comité des nominations et des rémunérations du 25 mars 2015 jusqu'au 30 mars 2016, présidente de l'observatoire des risques depuis le 30 mars 2016

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Présidente de Athys Finances S.A.S.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Néant.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expiré

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Néant.

Roman GOZALO

Administrateur indépendant, président du comité d'audit et membre de l'observatoire des risques

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Censeur de MPI S.A.* jusqu'au 27 juillet 2015

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Néant.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expiré

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Néant.

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Administration et direction de la Société

Emmanuel de MARION de GLATIGNY

Administrateur, membre du comité des nominations et des rémunérations

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Président du conseil de surveillance de Pacifico S.A.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Administrateur	MPI S.A.* jusqu'au 23 décembre 2015, date de réalisation de la fusion-absorption de MPI S.A. par la Société* ; Pacifico Forages S.A.
Président	Glatigny Patrimoine S.A.S.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expiré

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Administrateur	Safetic
----------------	---------

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Administration et direction de la Société

Eloi DUVERGER

Administrateur indépendant

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Gérant de la société FIDERE

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Gérant	family office FIDERE
--------	----------------------

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expiré

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Néant.

François Raudot Genet de Chatenay

Administrateur indépendant, membre du comité des nominations et des rémunérations

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Néant.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Néant.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expiré

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Néant.

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Administration et direction de la Société

Christian BELLON de CHASSY

Censeur

Fonctions principales exercées en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Néant

Autres mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Au sein du Groupe

Néant.

Hors du Groupe

Néant.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expiré

Au sein du Groupe

Administrateur

Établissements Maurel & Prom S.A.* (jusqu'en 2011)

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Hors du Groupe

Néant.